

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 21 avril 2005  
Heure..... 16 h 30  
Lieu ..... Local du SPECA (G-1145)

PRÉSENCES — 77 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 16 h 45

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Finalisation des demandes de table centrale relatives aux régimes de retraite

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Robert Arpin est proposé par Yves Coutu                    il refuse  
Yves Coutu est proposé par Robert Arpin                    il accepte  
Yves Coutu est élu président d'assemblée.

**2. FINALISATION DES DEMANDES DE TABLE CENTRALE RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE**

Yves Coutu fait la présentation du document «RETRAITE – PROPOSITION CCSPP», un document présenté aux instances des fédérations du secteur public de la CSN (FEESP-FNEEQ-FSSS) et daté de mars 2005. Ce document émane du CCSPP, est relatif aux demandes de la CSN dans ce dossier.

**Recommandation 9**

Que l'assemblée se transforme en comité plénier.

Proposée par Annette Gélinas

Appuyée par Marcel Elbaz

**Adoptée à l'unanimité**

**Comité plénier**

Les propositions suivantes sont déposées en comité plénier.

**Proposition no. 1 soumise par Robert Arpin**

Que le salarié puisse retirer sa rente de retraite au moment où il est admissible à la retraite, avec ou sans réduction actuarielle et qu'il puisse continuer à assumer une charge de travail sans perte des droits prévus à la convention collective, jusqu'à la complétion du salaire à 100% en incluant la rente.

Que durant les années où il travaille, le salarié et l'employeur continuent de contribuer au régime de retraite du salarié au prorata de sa charge de travail. Ces portions d'années de cotisation s'ajoutent aux années déjà cotisées sans dépasser l'équivalent de 35 années de cotisation.

**Proposition no 2 soumise par Marcel Elbaz**

Que la rente du salarié soit calculée sur la moyenne des trois meilleures années de contribution à son régime de retraite.

**Proposition no 3 soumise par Louis-Philippe Lépine**

Que l'on réclame une pleine indexation des régimes de retraite RREGOP et RRE.

Au sortir du comité plénier, l'assemblée ramène les trois propositions.

**Retour en assemblée délibérante.**

Le vote se prend sur les propositions ramenées du comité plénier.

**Recommandation 10**

Que le salarié puisse retirer sa rente de retraite au moment où il est admissible à la retraite, avec ou sans réduction actuarielle et qu'il puisse continuer à assumer une charge de travail sans perte des droits prévus à la convention collective, jusqu'à la complétion du salaire à 100% en incluant la rente.

Que durant les années où il travaille, le salarié et l'employeur continuent de contribuer au régime de retraite du salarié au prorata de sa charge de travail. Ces portions d'années de cotisation s'ajoutent aux années déjà cotisées sans dépasser l'équivalent de 35 années de cotisation.

Proposée par Robert Arpin  
Appuyée par Annette Gélinas  
**Adoptée à l'unanimité**

**Recommandation 11**

Que la rente du salarié soit calculée sur la moyenne des trois meilleures années de contribution à son régime de retraite.

Proposée par Marcel Elbaz  
Appuyée par Robert Lajeunesse  
**Adoptée à l'unanimité**

**Recommandation 12**

Que l'on réclame une pleine indexation des régimes de retraite RREGOP et RRE.

Proposée par Louis-Philippe Lépine  
Appuyée par André Vincent  
**Adoptée à la majorité**

**Recommandation 13**

Que mandat soit donné à l'exécutif du SPECA d'harmoniser ces propositions pour qu'elles s'inscrivent le mieux possible dans le cadre du retour de consultation du regroupement cégep et qu'elles soient ainsi défendues.

Proposée par Annette Gélinas  
Appuyée par Philippe Boudreau  
**Adoptée à l'unanimité**

Levée de l'assemblée — : l'assemblée est levée à 17 h 40.

présidente

secrétaire